



ARRETE N° 2025_0491

**ARRETE DE VOIRIE TRAVAUX RUE DE LA GRIMBONNERIE, RUE CHAMBON,
RUE DU BOIS LORRAIN, RUE ARISTIDE BRIAND, RUE DES DEPORTES,
COUR DES PONETS, RUE DES SABLIERES**

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique n° L2213-1 à L2213-6 ;
- Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;
- Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2 ;
- Vu le Code de la Route et notamment ses articles L411-1 et L411-2, R411-25 ;
- Vu le décret n°58-1217 du 15 décembre 1958 modifié par décrets n°69-150 du 05 février 1969 et n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à la police, à la circulation ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu les travaux de curage et d'inspection des réseaux à réaliser par l'entreprise SOA, domiciliée 10 rue de Prony 37300 Joué lès Tours, représentée par Monsieur Rodrigue CLEDJO, pour le compte de l'Agglomération Montargoise, dans les rues de la Grimbonnerie, Chambon, du Bois Lorrain, Aristide Briand, des Déportés, des Sablières et dans la Cour des Ponets ;
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier ;
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger ;

ARRETONS

Article 1 : A compter du 08 août 2025, et jusqu'au 11 août 2025, le stationnement sera interdit et la circulation réglementée (alternance par feux tricolores ou manuelle avec sens prioritaire de circulation) dans les rues de la Grimbonnerie, Chambon, du Bois Lorrain, Aristide Briand, des Déportés, des Sablières et dans la Cour des Ponets, au droit du chantier mobile.

Article 2 : Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

Article 3 : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

Article 4 : L'entreprise SOA est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 5 : Mme le Maire de VILLEMANDEUR, Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise SOA, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Mme la Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, M. le Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise SOA, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 21/07/2025



Date d'affichage : 21/07/2025

De: GALVANI, Sandra <sandra.galvani@veolia.com>
Envoyé: lundi 21 juillet 2025 15:14
À: Mairie; amenagement@mairie-villemandeur.fr; Rodrigue CLEDJO; Olivier RIOTTEAU
Objet: Demande d'arrêté chantier Villemandeur
Pièces jointes: sablieres.pdf; bois lorrain.pdf; grimbonnerie.pdf; chambon.pdf; Deportes.pdf

[Sensitive / Restricted dissemination to individuals concerned only] - [Sensible / Diffusion limitée aux seules personnes concernées]

Bonjour,

Dans le cadre de l'entretien des réseaux, nous avons été mandaté par l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing pour faire du curage et de l'inspection dans la commune de Villemandeur, rue de la grimbonnerie, rue de Chambon, rue du bois Lorain, rue Aristide Briand, rue des Déportés, Cour des Ponets, rue des Sablières.

Nous souhaitons faire cette intervention à partir du vendredi 08/08. Elle se fera sur 2 jours si tout se passe bien.

Pouvez-vous nous accorder un arrêté de voirie du 08/08 au 11/08?

Nous ne barrerons pas les voies. Juste un côté sur quelques mètres si nécessaire avec notre balisage et des panneaux travaux et ralentissement. Ce sera un chantier Mobile.

Vous trouverez ci-joint les plans des rues.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement,

Sandra GALVANI
Assistante d'Exploitation
Agence SOA ITV Joué lès Tours



SARP SOA La maintenance de vos ouvrages d'assainissements **INTERVENTION D'URGENCE 24h / 7j**

- Debourrage curage des canalisations
- Vidange de fosses Bar à graisse
- Nettoyage et découpe cuve à fioul
- Pompage et gestion des déchets
- Collecte de déchets dangereux
- Maintenance industrielle

in <<< **Retrouvez notre actualité**

Ensemble réduisons notre impact environnemental, limitons nos mails

in <<< **Retrouvez notre actualité**

Ensemble réduisons notre impact environnemental, limitons nos mails

« Dans le cadre du droit à la déconnexion (Loi n°2016-1088 du 8 août 2016, relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels), les salariés du groupe SARP ne sont pas tenus de répondre au présent mail en dehors des horaires habituels de travail »



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : SOA Représenté par : CLETO RODRIGUE
Adresse Numéro : 10 Extension : Nom de la voie : Ulle de Peony 2
Code postal 37300 Localité : TOUÉ LES TOUAS Pays :
Téléphone 0247281247 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [][][][]
Courriel : rodrigue.cledja @ vedia.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal [][][][][][] Localité : Pays :
Téléphone [][][][][][][][][] Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : [][][][]
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Ulle de la Grimbonnière, Ulle de Chambray, Ulle du Bois Lorrain, Ulle des Sablières, Ulle des Déportés
Code postal 45700 Localité : VILSAINVILLE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Cuag et inspection télévisée de canalisations
Date prévue de début des travaux : 08 08 2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 002

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 002 Date de début de réglementation 08 08 2025
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue [][][]
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) [][][]

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

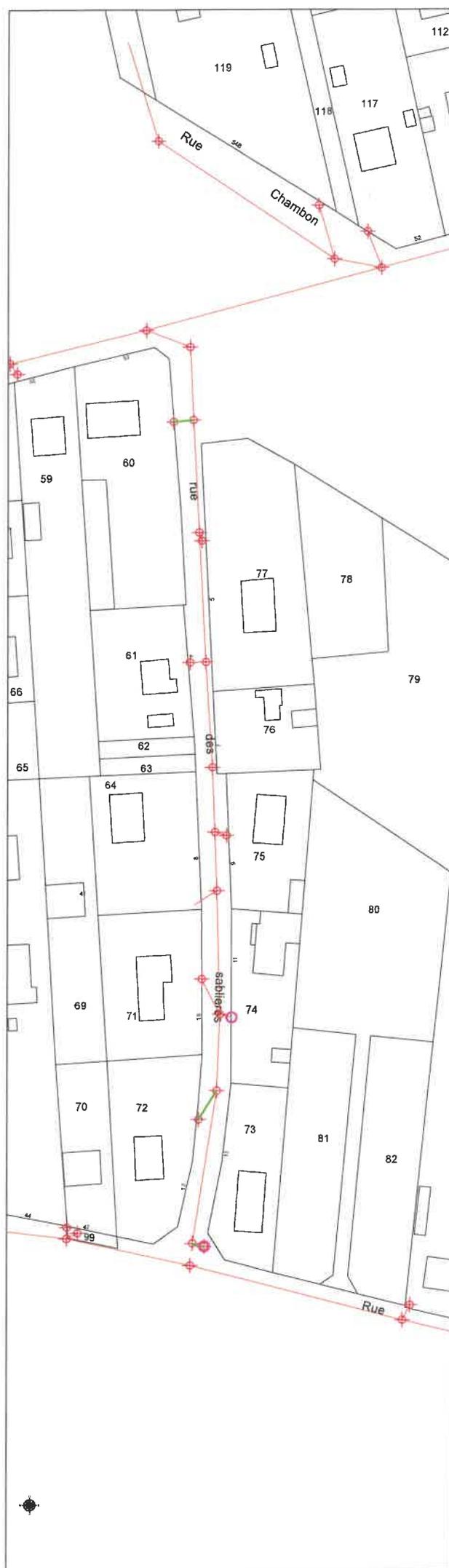
Fait à : ... Le : 21 07 2025 à Joué les Tours (37)
Nom : CLETO Prénom : Rodrigue Qualité : Responsable d'exploitation

SARP SOA
10, Rue de Prony
71. N° 2
37300 JOUÉ-LÈS-TOURS
tel 02 47 28 12 47

rue des sablières VILLEMANDEUR

Légende

-  Réseaux de bases EU
-  Réseaux de distribution en continu
-  Réseaux de traitement et contrôle de l'eau



rue du Bois Lorrain VILLEMANDEUR

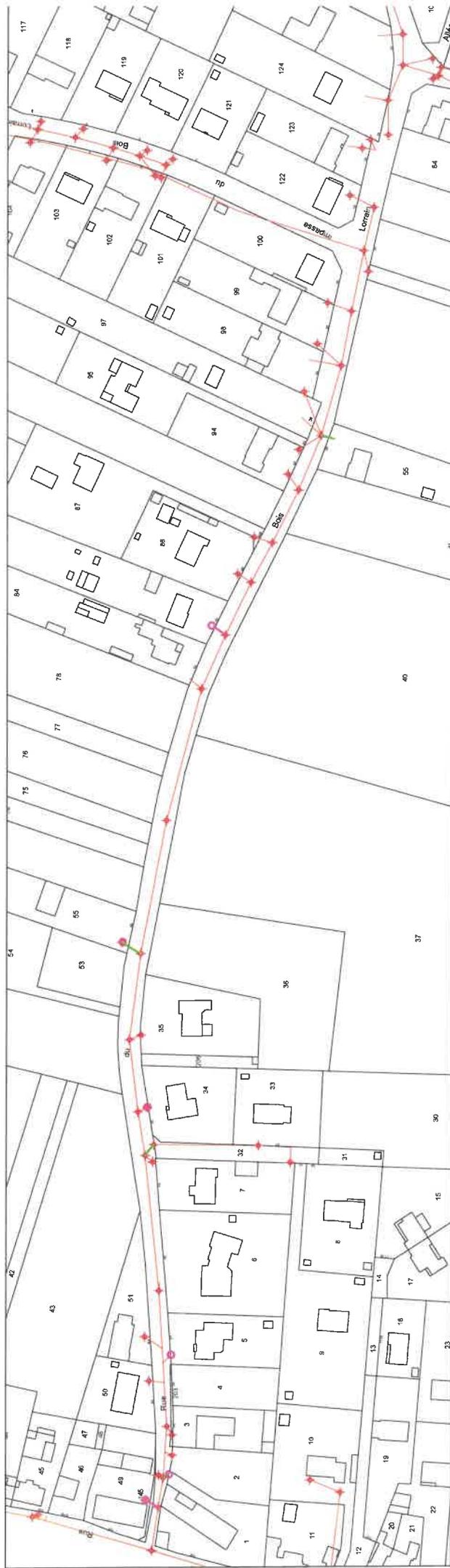
Légende



Arrière-mont de la rue (R)

Alignement de la chaussée aux limites

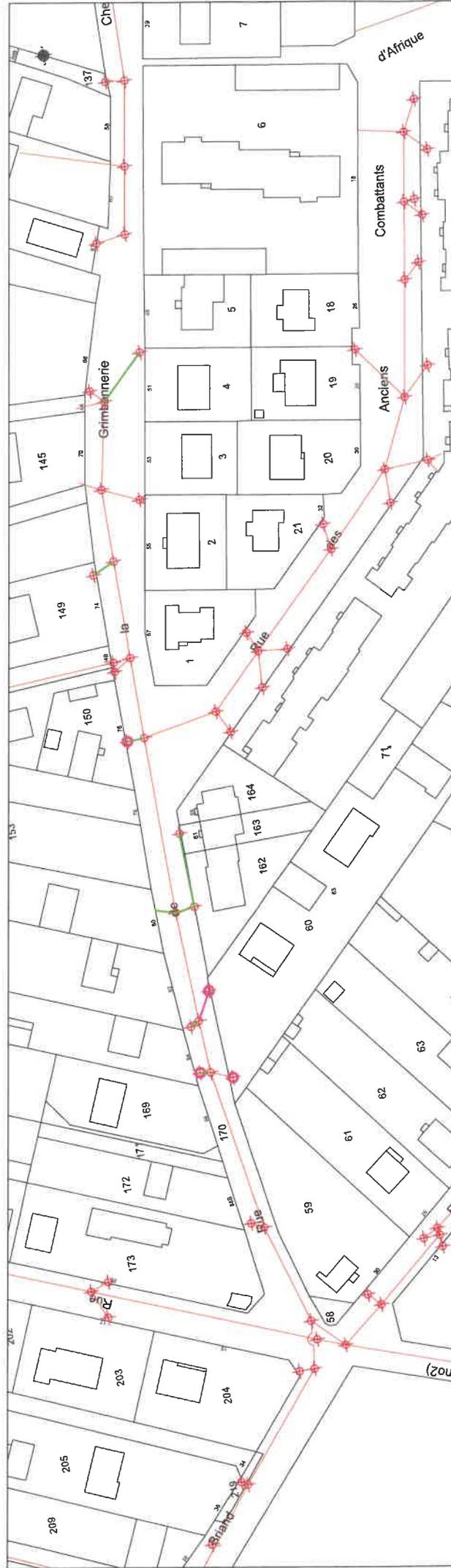
Alignement de l'assiette aux limites ouvertes



rue de la Grimbonnerie VILLEMANDEUR

Légende

- Remplacement de jour 13
- Réhabilitation en franchement sans en voir
- Réhabilitation de franchement en franchement

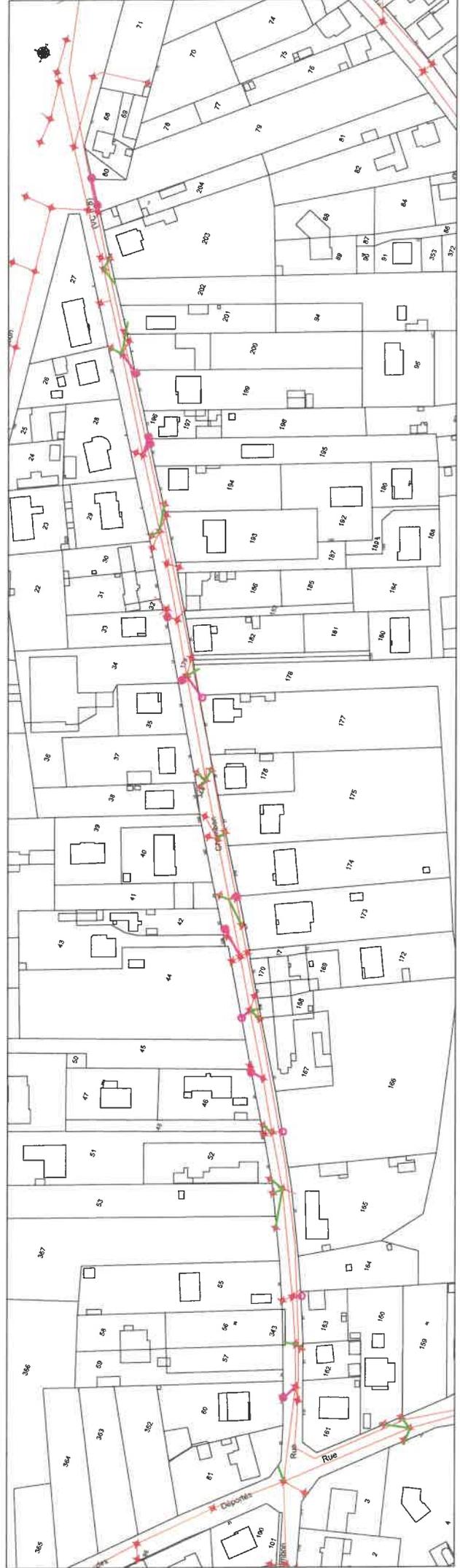




rue Chambon VILLEMANDEUR

Légende

-  Remplacement à base D
-  Maintien de la chaussée en bitume
-  Maintien de la chaussée en structure ouverte



Cour des Penets / rue des déportés / aristide Briand VILLEMARTEUR

Légende



Remplacement de bacs ED

Modifications de raccordement aux bacs ED

Modifications de raccordement et travaux divers

